



TROUSSE À OUTILS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'ACMPA



Purpose

La trousse de sensibilisation suivante est conçue pour aider les membres de l'ACMPA dans leurs efforts de sensibilisation à l'échelle locale et nationale. Elle vise également à aider l'ACMPA à présenter un front uni, avec des messages forts et cohérents concernant **l'annonce** du gouvernement du Canada sur la transformation de Postes Canada.

L'ACMPA a publié un communiqué de presse en réponse à l'annonce du gouvernement sur le fil de presse Canada News Wire. Il est lié **ici** sur la page d'accueil du site Web de l'ACMPA pour votre référence.





Pourquoi les bureaux de poste ruraux, éloignés et nordiques sont-ils importants?

En matière de plaidoyer, il est essentiel de garder à l'esprit les raisons qui sous-tendent la question. **Voici quelques faits et statistiques que les membres peuvent utiliser dans le cadre de leurs efforts de plaidoyer à l'échelle locale et nationale :**

- Les bureaux de poste ruraux sont une bouée de sauvetage, car ils permettent d'accéder aux médicaments, à la correspondance gouvernementale, aux colis et aux transactions financières de base, en particulier pour les aînés et les résidents à faible revenu.
- Postes Canada n'est pas seulement le dernier maillon pour les services postaux dans ces collectivités, mais dans la plupart des cas, c'est le seul moyen de recevoir du courrier et des colis.
- En période d'adversité, les maîtres de poste et adjoints continuent d'offrir un service de grande qualité aux communautés qu'ils desservent.
- Les bureaux de poste jouent un rôle essentiel pour maintenir les communautés en contact. Postes Canada a la responsabilité de protéger les services qui assurent la dignité des communautés rurales.
- Le ministre de la Transformation gouvernementale, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, a lui-même déclaré que « Postes Canada a l'obligation de servir les Canadiens, dans toutes les communautés du Canada, et cela ne changera pas ».
- L'ACMPA représente plus de 8 500 maîtres de poste et adjoints à travers le Canada, desservant plus de 3 000 communautés.
- Parmi ces quelque 8500 maîtres de poste et adjoints, 92 % sont des femmes, ce qui signifie que ces bureaux de poste sont non seulement essentiels pour les membres des communautés, mais aussi un pilier fondamental de la capacité des femmes rurales à obtenir un emploi.

Messages clés

- Les membres de l'ACMPA **servent de lien de première ligne entre le gouvernement et les résidents.**
- Les bureaux de poste ruraux sont **une bouée de sauvetage, pas un luxe.**
- **Il n'y a pas eu d'analyse publique des coûts ou des répercussions des changements potentiels aux services,** et le coût de l'interruption de ces services doit être pris en considération de manière appropriée avant que toute décision ne soit prise.
- La réduction des services ne permettrait pas de « réduire les coûts », mais **accentuerait les inégalités entre les communautés rurales, éloignées et nordiques et le reste du Canada.**

L'ACMPA demande au gouvernement fédéral de s'engager à :

- Mener un processus de consultation transparent avant toute fermeture.
- **Prolonger le délai proposé de 45 jours à 100 jours** et confirmer que le moratoire sur les fermetures de bureaux de poste ruraux demeure en vigueur jusqu'à ce que des consultations significatives aient lieu.
- Garantir un niveau de service postal de base dans toutes les communautés rurales, éloignées et nordiques, y compris l'établissement d'une norme minimale en matière de distance d'accès.
- Préserver les emplois des maîtres de poste et adjoints ruraux.



Communiquer avec votre député

Conseils importants pour les membres :

Les membres de l'ACMPA sont encouragés à contacter leur député en tant que citoyens canadiens privés. **Afin de garantir la sécurité de votre action militante et d'éviter tout risque de sanction disciplinaire sur votre lieu de travail, veuillez garder à l'esprit les points suivants :**

- **Ne menez pas d'action militante au travail ou en uniforme.** Les membres doivent éviter de distribuer des pétitions ou des lettres, ou de s'exprimer sur cette question pendant leurs heures de travail ou d'une manière qui pourrait donner l'impression qu'ils représentent Postes Canada.
- **Ne parlez pas au nom de l'ACMPA à moins d'être un officier autorisé.** Les présidents de section et les autres officiers bénéficient de protections spécifiques pour représenter le syndicat ; les membres en général participent en tant que citoyens privés.
- **Concentrez-vous sur votre propre voix et votre propre point de vue.** Partagez vos expériences et vos préoccupations en tant que membre de la communauté et électeur — cela permet de garantir que votre message est puissant, personnel et sécuritaire.

Le respect de ces précautions permet aux membres d'exercer leurs droits démocratiques en toute confiance, tout en soutenant le plaidoyer de l'ACMPA en faveur des communautés rurales, éloignées et nordiques.

Si des membres de l'ACMPA ont des questions ou ont besoin de précisions supplémentaires, veuillez contacter votre représentant syndical local. Vous trouverez les coordonnées [ici](#), sur le site web national de l'ACMPA.



Communiquer avec votre député

Les députés sont responsables devant les habitants de leur circonscription. Bien que les officiers du Bureau national de l'ACMPA collaborent avec les décideurs nationaux, notamment les ministres, les secrétaires parlementaires et les hauts fonctionnaires, **il peut être très efficace pour les membres de communiquer avec leur député local, qui constitue leur lien le plus direct avec le Parlement.**

En communiquant avec votre député, vous contribuez à faire entendre votre voix là où cela compte le plus. Un bureau de député réceptif devrait :

- Accuser réception de votre message
- Vous communiquer les plus récentes informations dont il dispose
- Présenter sa position sur la question
- Transmettre vos préoccupations aux ministères et aux personnes concernés au Parlement

– Trouver votre député –

Pour identifier votre député et le nom de votre circonscription (également appelée « circonscription électorale »), munissez-vous de votre code postal et rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://www.ourcommons.ca/members/fr>

Une fois que vous avez trouvé votre député, cliquez sur son profil et sélectionnez le bouton « Contact » pour voir son adresse courriel et les coordonnées de son bureau. Si vous préférez envoyer un courrier postal, vous pouvez l'adresser soit à son bureau de circonscription, soit à son bureau d'Ottawa.

Modèle de lettre à votre député

Si vous souhaitez communiquer avec votre député, vous pouvez copier et coller le modèle de lettre fourni. Il comprend les messages clés de l'ACMPA et correspond aux priorités actuelles du gouvernement Carney.

Veillez à personnaliser les sections surlignées avant d'envoyer votre message.

Cher député [insérer le nom de famille du député],

Je vous écris en tant que résident de votre circonscription et membre de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, pour vous faire part de mes préoccupations concernant l'annonce récente du gouvernement fédéral concernant la fermeture potentielle des bureaux de Postes Canada dans les zones rurales.

Dans les zones rurales et éloignées, les bureaux de poste sont une bouée de sauvetage pour les Canadiens, et les maîtres de poste et adjoints de ces communautés sont profondément engagés à fournir un service de haute qualité. Nous veillons à ce que les Canadiens aient accès aux médicaments, à la correspondance gouvernementale et aux services essentiels, ce qui permet aux communautés éloignées et nordiques de rester connectées sur le plan social et économique. La fermeture de ces bureaux serait préjudiciable à de nombreuses communautés à travers le pays.

Aucune analyse publique des coûts ou des répercussions n'a été communiquée pour justifier la décision de fermer ces bureaux. Le véritable coût de ces fermetures serait l'accessibilité, la connectivité et, dans certains cas, les moyens de subsistance des membres de la communauté – un coût que de nombreux Canadiens ne peuvent tout simplement pas se permettre.

Il n'y a pas non plus eu de consultation transparente ou significative avec le public concernant cette décision, ce qui signifie que les voix des communautés rurales et éloignées sont largement exclues de toute discussion décisionnelle.

En tant que maîtres de poste et adjoints, nous demandons au gouvernement fédéral de s'engager à :

- **Mener un processus de consultation transparent avant toute fermeture**, y compris une évaluation complète des répercussions sur les aînés, les résidents à faible revenu, les communautés rurales, éloignées et autochtones où les services postaux sont essentiels pour les médicaments, la correspondance gouvernementale et la participation économique ;
- **Prolonger le délai proposé par le gouvernement pour lever le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux de 45 à 100 jours**, et préciser immédiatement que le moratoire actuel reste pleinement en vigueur jusqu'à ce qu'une consultation adéquate ait lieu. Cette assurance est essentielle pour éviter toute confusion, protéger la continuité du service et garantir que les consultations avec les travailleurs de première ligne, les communautés et les gouvernements locaux puissent se dérouler de bonne foi ;
- **Garantir un niveau de service postal de base dans toutes les communautés rurales et éloignées**, incluant les heures d'ouverture, les services de colis et les transactions financières, y compris **l'établissement d'une norme minimale en matière de distance d'accès**. Lorsque des fermetures sont envisagées, des alternatives viables telles que des centres communautaires, des unités mobiles ou des partenariats locaux devraient être proposées afin d'éviter toute interruption de service ;
- **Préserver les emplois des maîtres de poste et adjoints ruraux**, qui sont la colonne vertébrale du service postal local d'un océan à l'autre.

En tant que résident de votre circonscription, je vous demande d'utiliser votre position pour veiller à ce que les Canadiens des régions rurales et éloignées soient entendus dans ce processus et que nos communautés ne soient pas laissées pour compte.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette question urgente. J'attends avec impatience votre réponse et votre soutien à la protection des services postaux ruraux dans notre communauté.

Cordialement,

[Votre nom]

[Votre code postal]

Soutien à la défense des intérêts

Si vous avez besoin d'aide pour contacter votre député ou pour d'autres actions de sensibilisation, veuillez contacter :

Kristina Martin

Founder, Kit Public Affairs

E: kristina@kitpublicaffairs.ca

T: (613) 882-8432



Bureau national de l'ACMPA

281 Queen Mary

Ottawa, Ontario

K1K 1X1

Téléphone : 613.745.2095

Courriel : mail@cpaa-acmpa.ca

Télécopieur : 613.745.5559